



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU TREIZE MAI DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-043

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Absents : **7**

Pouvoir : **2**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **07 Mai 2025**

Date d'affichage : **14 Mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mai, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Pierre POLI

Absents représentés : Jean-Baptiste MAZZACAMI (par M. GUGLIELMI), Jean-Baptiste GIFFON (par N-D LIVRELLI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE ACHETEURS PUBLICS POUR LA PERIODE 2025/2026 A 2027/2028 (SOIT 3 ANNEES SCOLAIRES).

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose au Conseil Communautaire,

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Communauté de communes Celavu Prunelli, ainsi que plusieurs communes ou établissements publics voisins, proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics ayant pour objet : **un service de préparation et livraison de repas en mode liaison froide pour les cantines scolaires.**

Ces acheteurs publics entendent constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe en annexe.

Ainsi, la Communauté de communes Celavu Prunelli est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Une commission d'appel d'offres spéciale sera constituée par les représentants titulaire ou suppléant de chaque membre du groupement et sera présidée par le représentant du coordonnateur. Elle sera chargée de l'attribution du marché quel qu'en soit le montant.

En conséquence, Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de communes Celavu Prunelli et de désigner ses représentants au sein de la CAO spéciale.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir pris connaissance du projet de convention et en en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2025
Publication : 14/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- Désigne comme membres de la CAO spéciale :



Membre titulaire : Monsieur Jean-Luc GIOCANTI (VP à l'action sociale)

Membre suppléant : Monsieur Pierre-François BELLINI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr